

LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE EN 2026

Public

Une personne de 15* à 29 ans révolus peut signer un contrat apprentissage.

(* Possibilité de signer un contrat à partir de 15 ans sous réserve d'avoir suivi en intégralité une classe de 3ème.

Salaire minimum brut mensuel d'un salarié en contrat d'apprentissage

La rémunération d'un apprenti s'établit comme suit depuis le 01 janvier 2026 :

Salaire d'un apprenti en 2024	Moins de 18 ans		18 à 20 ans		21 à 25 ans	
	Base de calcul	Montant brut	Base de calcul	Montant brut	Base de calcul	Montant brut
1ère année d'alternance	27% SMIC	492.22 €	43% SMIC	783.90 €	53% SMIC	966.21€
2ème année d'alternance	39% SMIC	710.98€	51% SMIC	929.75€	61% SMIC	1112.05€
3ème année d'alternance	55% SMIC	1002.67€	67% SMIC	1221.43€	78% SMIC	1421.96€
Salaire d'un apprenti en 2024	26 ans et plus					
	Base de calcul			Montant brut		
	100% SMIC			1823.03 €		

Pour toute question, n'hésitez pas à nous contacter par mail à recrutement@alpa-is4a.fr ou par téléphone au 03 83 52 53 00.

